

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 12 AVRIL 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 7 avril 2016

Inscrits : 15 -

Présents : 11 : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND - Yvan AUJOGUE — Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET — Nathalie VIDAL

Excusés : 4    Jean-Christophe BOLAC pouvoir donné à Bénédicte PRISSET  
                  Joël BOST pouvoir donné à Yves de CHALENDAR  
                  Audrey TUM pouvoir donné à Yvan AUJOGUE  
                  Xavier BOUET

Votants : 14

Secrétaire de séance : Dominique LE GOFF

### **1/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la modification apportée par plusieurs arrêtés en date du 17 décembre 2015 au régime indemnitaire applicable au personnel de la Fonction publique Territoriale.

Le RIFSEEP ou **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

En effet, le système de primes actuelles est très complexe et fragmenté, ce qui nuit à sa visibilité mais aussi à la mobilité des fonctionnaires.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.

Ce régime s'applique actuellement aux agents titulaires :

- de la filière administrative (Secrétaire Générale)
- de la filière médico-sociale (ATSEM)
- de la filière animation (Agent d'animation accueil périscolaire, surveillant cantine)

Pour fixer le montant de l'**IFSE** (**I**ndemnité des **F**onctions, de **S**ujétions, et de **E**xpertise) plusieurs critères doivent être pris en compte :

- La responsabilité d'encadrement ou de coordination

- La technicité
- L'autonomie
- La diversité des domaines de compétence et des tâches.

Ces critères sont mesurés par des indicateurs d'évaluation.

L'IFSE sera versé mensuellement au prorata du temps de travail. Il est maintenu en cas de maladie ou accident de service ou de trajet.

Il n'est pas souhaité que soit mis en place un CIA (Complément Individuel Annuel).

Le montant des primes et indemnités perçues, à titre individuel, avant l'instauration du RIFSEEP, est maintenu comme montant minimum de l'IFSE.

Le projet de la mise en place du RIFSEEP a été soumis au Comité Technique lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2016

Le Collège des représentants du Personnel a voté ainsi : 1 voix pour, 2 contre et 3 abstentions

Le Collège des représentants des Collectivités a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE le principe de la mise en place du RIFSEEP tel qu'il a été présenté**

**et PREND ACTE de l'avis favorable, en date du 1 mars 2016, du Collège des représentants des Collectivités au sein du Comité Technique.**

**DETAIL DES VOTES : POUR : 10.**

**ABSTENTIONS : 4** (Agnès DESSAINTJEAN, Brice DURAND, Bruno GOUTTENOIRE, Daniel MARTINEZ)

## **2/ AFFECTATION DES RESULTAT BUDGETAIRE 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder aux affectations de résultats suivantes :

### **Affectation du résultat de Fonctionnement**

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2015 : EXCEDENT	143.275,32 €	
Affecté en :		
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (compte 1068)	27.390,26 €	
RESULTAT REPORTE en Recettes FONCTIONNEMENT (compte 002)	115.885,06 €	[1]
Soit un total de	143.275,32 €	
De plus doit être ajouté le :		
RESULTAT FONCTIONNEMENT CCAS	11.481,92 €	[2]

D'où un total reporté en Recettes de Fonctionnement (compte 002) de [1] + [2] soit : 127.366,98 €

**Affectation du résultat d'Investissement.**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2015 : DEFICIT - 19.064,66 €

Affecté en :

DEPENSES INVESTISSEMENT (Déficit reporté) (compte 001) 19.064,66 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les affectations des résultats 2015 proposées.**

***DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE***

**3/FISCALISATION DES CHARGES DUES AU SYDER**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la contribution 2016 demandée à la commune de Jarnioux par le SYDER soit 19 041,55 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE le montant de la contribution 2016 demandée par le SYDER soit 19 041,55 €**

**DECIDE de fiscaliser la totalité de cette contribution.**

***DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE***

**5/ BUDGET COMMUNAL 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND, Adjoint en charge des finances, pour présenter les différents postes du budget 2016:

**Le vote aura lieu d'une prochaine réunion qui se tiendra le mardi 19 avril.**

Fin de la réunion : 00 h 30